



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.018
portant sur

L'attribution du marché public de prestation de contrôleur technique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel PAHAUT d'Ingré

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel PAHAUT d'Ingré, un marché en procédure adaptée a été lancé pour la prestation de contrôleur technique.

Le marché est attribué à la société APAVE, 12 chemin du Pont Cotelle, 45100 ORLÉANS, pour un montant de 2 950,00 € HT, soit 3 540,00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.


Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **05 MARS 2024**

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Transmis au représentant de l'Etat le : **06 MARS 2024**
Publié ou notifié-le : **06 MARS 2024**
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_018
Objet :	attribution du marché public de prestation de contrôleur technique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accueil de loisirs Gabriel Pahaut
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20240305-DC_24_018-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240305-DC_24_018-AR-1-1_0.xml	text/xml	974 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.24.018 - Attribution CT AMENAGEMENT ALSH.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240305-DC_24_018-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	215.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mars 2024 à 15h52min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mars 2024 à 15h52min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mars 2024 à 15h52min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mars 2024 à 15h52min27s	Reçu par le MI le 2024-03-06